

MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 15

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.*

Etaient présents : Albouy Pascale – Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu – Berna Camille – Berté Véronique – Descouens Marie-Sophie – Girard Maria Pia – Le Bel Jérôme – Monnin Marie-Andrée – Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Arnaud Gérard à Monnin Marie-Andrée – Château Gilles à Ulrich Marie-Agnès – Combes Gilles à Girard Maria-Pia – Morel Evelyne à Camille Berna

Secrétaire de séance : Berna Camille

DELIBERATION 2024-019 : Restauration des monuments : Choix de l'entreprise

Suite à la consultation lancée pour les travaux de restauration des monuments : Plaque Marianne Ros, Stèle Granier Montée des Remparts, Monument aux morts au cimetière, 3 offres ont été reçues :

- Eurl Ets Ricard Lucien :
Plaque Marianne Ros 1 500 ht 1 800 € ttc
Stèle Granier : 3 600 € ht – 4 320 € ttc
Monuments aux morts : 4 150 € ht – 4 980 € ttc
Soit un total de 9 250 € ht - 11 100,00 € ttc
- Funéral : Plaque Marianne Ros 1 250 ht 1 500 € ttc
Stèle Granier : 3 166.67 € ht – 3 800.00 € ttc
Monuments aux morts : 4 158.33 € ht – 4 990.00 € ttc
Soit un total de 8 575.00 € ht - 10 290.00 € ttc
- Barratini : Plaque Marianne Ros 1 212.50 ht 1 455.00 € ttc
Stèle Granier : 3 081.67 € ht – 3 698.00.00 € ttc
Monuments aux morts : 3 875.00 € ht – 4 650.00 € ttc
Soit un total de 8 169.17 € ht - 9 803 € ttc

La commission d'appel d'offres, réunie le 5 avril 2024, propose de retenir l'entreprise la mieux disant, l'entreprise Barratini pour un montant total de 8 169.17 € ht, - 9 803.00 € ttc.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité

ADOpte le choix de l'entreprise Barratini pour la restauration des monuments.
DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.
DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David ASTRUC

